

**CTL du 07/12/2021**

## **DÉCLARATION LIMINAIRE**

Madame la Présidente,

Nous voilà réunis à nouveau en CTL pour aborder des questions concrètes pour les agents, et nous aurons aussi l'occasion de nous interroger sur la valeur de nos votes dans cette instance.

Les nouveaux horaires d'ouverture proposés pour les différents CFP et antennes du département à partir du 01/01/22 nous interpellent fortement.

Si on tend effectivement à une harmonisation départementale vers une ouverture plutôt tous les matins de la semaine, forc est de constater que les différentes subtilités de nos plages horaires d'accueil suivant les différents CFP ne rendent pas lisible et cohérent notre démarche, pour un usager qui n'aurait que la vision départementale comme repère.

En effet, notre principe souffre d'exceptions notables. Par exemple, le CFP de PRADES, et l'antenne de Saillagouse seront fermés le mercredi entier.

S'il y a cohérence au niveau du bassin de vie, l'harmonisation départementale n'est pas parfaite. Pire, la Maison France Service ouverte toute la semaine à PRADES, mercredi compris, sera mise en avant ce jour là, contrastant avec le CFP fermé.

Les décideurs diront qu'il y a complémentarité pour le Service Public ; FO DGFIP 66 dira plutôt que l'on pourra, ce jour là, mettre en avant un décalage en notre défaveur vis-à-vis d'une structure nouvelle portée par nos décideurs, ce qui nous affaiblira, nous la DGFIP, politiquement.

L'antenne d'Elne fermée le vendredi affaiblira aussi notre image, alors que l'on aurait dû afficher à tout le moins, un renouveau du service public de la DGFIP dans cette localité, pour compenser la fermeture de la Trésorerie.

Tout à fait autre chose, les 3 ponts naturels proposés par la Direction nous satisfont pleinement et nous souhaitons qu'ils soient entérinés par ce CTL.

Nous continuons à revendiquer un deuxième jour gratuit.

Après tout, l'autorisation d'absence exceptionnelle peut être qualifiée de Journée Ministre. Une journée Directeur, semble tout à fait possible, au regard des nombreux pouvoirs dont ils disposent désormais.

Si on prend l'exemple de certaines affectations ou promotions, qui laissent au mieux des agents déçus, et au pire un sentiment d'arbitraire, le renforcement des pouvoirs des Directeurs, ne peut pas être systématiquement au détriment des agents.

Si on se rappelle des anciennes lois qui offraient le lundi par exemple, lorsque Noël tombait un mardi, l'administration en accordant une journée Directeur sur le deuxième pont naturel de l'année, ne serait pas perdante par rapport à ce qui se faisait jadis dans le réseau comptable.

S'agissant du premier bilan, télétravail pérenne, nous apprécions d'avoir à notre disposition toutes les données figurant dans le document de travail qui nous a été remis. Malheureusement, si du 01/09/21 au 30/11/21 nous avons presque mené une vie normale, le retour de la pandémie, nous oblige à nous interroger sur le caractère pérenne de ce dispositif.

Ensuite nous avons le sujet de l'implantation des caisses résiduelles de la DDFIP au 01/01/22.

Les documents fournis montrent clairement les limites de la politique de disparition des espèces dans nos guichets.

Enfin, le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, s'impose à nous suite à la signature de l'accord national.

FO DGFIP 66 fera remarquer que l'enveloppe de 63 522 € dont nous sommes dotés aurait permis de donner 100€ à chaque agent de la DDFIP 66, ce qui aurait été bon à prendre, par les temps qui courent.

Nous aurons donc une nouvelle usine à gaz, avec beaucoup de lourdeur et de contraintes, et si nous ne sommes pas bon, une partie de notre enveloppe ira vers d'autres départements. Cet argent serait mieux dans la poche des agents, dès maintenant !!!

Venons en maintenant pour conclure à la valeur de notre vote en général en CTL. Lorsque les OS VOTENT CONTRE les suppressions d'emploi, ces dernières sont entérinées. Lorsqu'une OS, en l'occurrence FO, vote pour les 2 ponts naturels proposés, ces derniers sont refusés par la Direction.

Qu'en sera t-il de notre vote informel sur le Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents ?

En matière budgétaire, juridiquement les OS ne peuvent pas émettre de vote en CT. Pour ce fonds, il y aura donc un vote informel, où la majorité des voix sera requise. Quelle garantie avons nous du bon fonctionnement de ce nouveau MACHIN, comme l'aurait qualifié certains politiques célèbres. Tout cela reposera sur le consensus, le bon sens, et la confiance. Et là, malheureusement, sur beaucoup de sujets inhérents au dialogue social dans ce département, la confiance n'est plus au Rendez-Vous.

Seule éclaircie, nous venons d'apprendre qu'il n'y aurait pas de suppression d'emploi de cadre C et A à la DDFIP 66. Nous aurons 2 suppressions de cadre B, ce qui est bien sûr de trop, mais on se rapproche du moratoire sur les suppressions d'emplois, que nous revendiquons. Cela nous donne encore plus de force pour continuer notre combat, car le syndicaliste FO n'est pas un pessimiste.

Au contraire, il est optimiste car il est persuadé qu'il peut par l'action inverser le cours des choses, y compris renverser les situations les plus désespérées !